MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

I.S S.N. : 0758-2374

DLP 21-10-8704650C

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CÉDEX

ABONNEMENT ANNUEL 140 F Régisseur Recettes D.R.A.F. CCP DIJON 3500 28 D

☎ 80.22.19.38

EDITION GRANDES CULTURES



Bulletin n° 26 - 14 Octobre 1987

COLZA
Altise charançon du bourgeon terminal : *ne pas intervenir*

CEREALES
Jaunisse nanisante de l'orge : *peu de pucerons, surveiller*

C O L Z A

Situation très hétérogène pour l'ensemble de la région. Les différences notées dans les bulletins précédents se sont amplifiées. On peut distinguer :

- Des parcelles régulières au stade 4-6 feuilles ; cela concerne la totalité des régions de plateaux de l'Yonne et de la Côte-D'Or, une forte proportion du département de l'Yonne, seulement 10 à 30 % des autres départements.
- Des parcelles irrégulières au niveau des stades végétatifs, avec en mélange des zones où les pieds ont 4-6 feuilles et des zones où les pieds ont 1-2 feuilles ; cela concerne les secteurs de plaine en Côte-d'Or, de l'ordre de 10 % des parcelles de l'Yonne, une forte proportion (50-60 %) des parcelles des autres départements.
- Des parcelles régulières, mais en retard ; seulement au stade 1 feuille ; cela concerne une faible proportion (5-10 %) des parcelles de l'Yonne et de Côte-d'Or, de l'ordre de 10 à 20 % des parcelles des autres départements.

GROSSE ALTISE

Toujours pas de capture.

Dans les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade 2 feuilles vraies : surveiller et intervenir si 1 pied sur 2 ou 3 présente des morsures.

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL

Pas encore de capture.

Ne pas envisager de traitement insecticide dans l'immédiat, attendre le prochain bulletin.

MILDIOU

Les symptômes de cette maladie sont très fréquemment notés en culture ; ils se caractérisent par des nécroses à la partie supérieure des feuilles (blanchiments puis brunissements) et par la présence d'un duvet gris-blanc à la face inférieure des feuilles.

Cette maladie freine le développement végétatif des jeunes plantes.

Il n'y a pas de spécialités efficaces dans le cas de maladie bien déclarée.

P.1.40

Imprimerie de la Station BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ - Directeur Gérant : J. SONDEY N° du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1700 AD

CEREALES D'HIVER

PUCERONS ET JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

GENERALITES :

Le virus responsable de la jaunisse nanisante de l'orge (JNO) est transmis aux céréales en automne par les pucerons, essentiellement Rhopalosiphum padi. La JNO affecte surtout les escourgeons et orges d'hiver mais aussi le blé.

Les risques de contamination dépendent de plusieurs facteurs :

- l'importance des populations de pucerons et leur durée de présence sur la céréale,
- le pouvoir virulifère des pucerons, variable suivant leur origine, les individus issus de repousses de céréales présentant le plus fort risque,
- les conditions climatiques plus ou moins favorables à l'activité des pucerons.

SITUATION :

Les premiers semis sont au stade 1 à 2 feuilles.

Les pucerons sont encore peu nombreux en tous secteurs.

PRECONISATION :

Surveiller les parcelles ayant atteint le stade 1 feuille, en particulier en cas de températures douces.

Eviter les interventions trop hâtives. Attendre d'avoir atteint le seuil de 10 % de pieds colonisés. Ce seuil correspond grossièrement à la présence de pucerons décelable par beau temps sans beaucoup chercher.

La meilleure efficacité sera obtenue avec une réalisation en bonnes conditions (températures douces, végétation sèche).

Les risques d'infection peuvent être limités en assurant la destruction de repousses de céréales.

Une intervention chimique est à envisager en présence d'une population de pucerons en croissance touchant plus de 10 % des plantes.

Les produits utilisables figurent dans le tableau suivant :

MATIERE ACTIVE	DOSE/HA de m. a.	SPECIALITES COMMERCIALES	DOSE/HA de S. C.
alphaméthrine	10 g	FASTAC (AGRISHELL)	0,2 l
bifenthrine	7,5 g	TALSTAR (PEPRO)	0,075 l
bromophos méthyl	375 g	Diverses spécialités	
cyfluthrine	15 g	BAYTHROID (BAYER)	0,3 l
cyhalothrine	7,5 g	KARATE (SOPRA)	0,15 l
cyperméthrine	20 g	Diverses spécialités	
deltaméthrine	7,5 g	DECIS CE (PROCIDA)	0,3 l
esfenvalérate	6,25 g	SUMI-ALPHA (AGRISHELL)	0,25 l
fenvalérate	25 g	SUMICIDIN 10 (AGRISHELL)	0,25 l
fluvalinate	48 g	MAVRIK (SANDOZ)	0,2 l
perméthrine	62,5 g	AMBUSH (LA QUINOLEINE)	0,25 l

*

*   *